

L'ATE pour L'ENTREPRISE

Qu'est-ce que ça signifie?

L'ATE est une approche de formation adaptée aux besoins changeants du marché du travail, où l'apprentissage intègre des séquences en classe et en entreprise. Les étudiants participent à au moins deux stages en entreprise, qui représentent au moins 20% de la durée totale du programme d'études.

- La durée des stages est de 8 à 16 semaines consécutives, à raison de 28 heures par semaine en moyenne, pour un minimum de 224 heures.
- Les stages sont rémunérés par l'entreprise, car les heures en entreprise s'ajoutent à celles du programme d'études.

LES AVANTAGES de l'ATE

Qu'est-ce que vous y gagnez?

L'entreprise se fait connaître comme « employeur » : elle peut ainsi préparer la relève de son personnel régulier, se doter d'une banque de candidatures avec expérience ainsi que réduire les coûts liés au recrutement de son nouveau personnel et le temps de formation consacré à celui-ci.

L'entreprise qui accueille des étudiants en ATE participe au renouvellement des compétences de la main-d'œuvre dans son secteur d'activité. De plus, elle fait ainsi connaître ses besoins de formation au monde de l'éducation.

En devenant un lieu de formation, l'entreprise acquiert de surcroît une expérience en supervision de stagiaires et renforce la culture de formation au sein de son personnel.

Grâce au lien avec l'établissement scolaire, l'entreprise partage une expertise professionnelle, expérimente de nouvelles techniques de pointe et améliore sa compétitivité.

VOTRE RÔLE

De quoi êtes-vous responsable?

L'entreprise s'engage à fournir à l'étudiant les ressources humaines et matérielles nécessaires à son intégration dans le milieu de travail, à la réalisation des objectifs

poursuivis par le stage et à la réussite globale de ce dernier, conformément aux termes de l'entente avec le Cégep.

Pour l'ensemble des partenaires concernés – qu'il s'agisse de l'étudiant, de l'entreprise ou du Cégep -, **il est important que l'entreprise encourage les stagiaires à terminer leur programme d'études et à obtenir leur diplôme avant de leur proposer un emploi régulier au sein de leur organisation.** À long terme, tous y gagneront!

LE RÔLE DE L'ÉTUDIANT

Il doit s'investir personnellement dans la démarche de l'ATE, être le principal artisan de sa réussite. Pour ce faire, il doit s'engager à mener les actions prévues par le Cégep en ce qui a trait à la réalisation des séquences en entreprise, soient :

- répondre aux critères d'admissibilité pour chacun des deux stages;
- s'inscrire à l'ATE auprès de l'enseignant responsable dans son programme d'études;
- compléter et remettre dans les temps donnés les différents formulaires ATE constituant son dossier ATE auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

Il doit également se conformer aux exigences de l'entreprise qui l'accueillera et adopter les comportements appropriés à son milieu de stage.

LE RÔLE DU CÉGEP

Le Cégep apporte le soutien nécessaire à l'étudiant en ce qui a trait à la préparation, à la recherche et à la réalisation de son stage ainsi qu'au réinvestissement de ses apprentissages lors du retour en classe. Un enseignant visite l'étudiant au moins une fois lors de son séjour en milieu de travail et intervient alors auprès de l'étudiant et de l'entreprise afin de s'assurer du bon déroulement du stage.